Image not found or type unknown

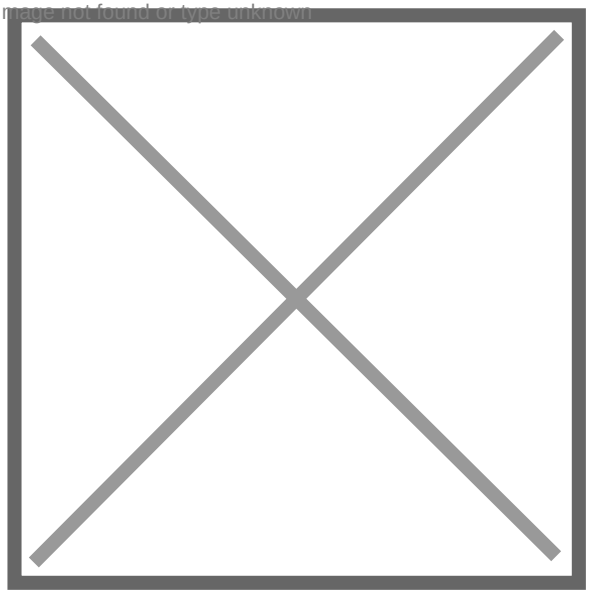

Pb de compréhension courrier juridique

Par **reversion**, le **16/10/2007** à **14:19**

Bonjour,

Notre avocat vient de nous informer que notre dossier passera le 5 novembre 2007 pour conclusion du procureur de la république. Il ne nous a pas demandé d'être là. Ma première question est est-ce que conclusion signifie que c'est le procureur qui va donner le verdict et que nous n'aurons pas besoins d'aller au tribunal ? et que se sera finis ou bien y a t-il encore une autre audience sachant que notre dossier était déjà passé le 1 octobre devant le président pour une première audience.

Merci par avance pour vos réponse.

Je précise que nous n'avons pas de partie adverse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés